

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) va augmenter ses frais le 1er janvier 2024

1 DÉCEMBRE 2023 2 MIN DE LECTURE



Expertises Connexes

- [Litige en matière de propriété intellectuelle](#)
- [Propriété intellectuelle](#)

Auteurs(trice): [J. Bradley White](#), [Stephanie R. White, Ph.D.](#)

L'OPIC s'apprête à augmenter considérablement ses frais pour les brevets, les marques de commerce, les dessins industriels et les droits d'auteur à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'OPIC ne reçoit aucun financement de la part du gouvernement du Canada pour son fonctionnement. Son financement provient entièrement des revenus qu'il génère au moyen des frais de service. Les augmentations à venir visent à combler les revenus déficitaires et à tenir compte de l'inflation.

Les frais augmenteront d'environ 25 %, voire plus dans certains cas, comme les frais pour les requêtes d'examen et la taxe finale sur les demandes de brevet, qui connaîtront des augmentations d'environ 36 % en général. En ce qui concerne les brevets, les augmentations substantielles concernent principalement les taxes générales; la plupart des taxes applicables aux petites entités ne feront l'objet que d'augmentations modestes.

Le tableau qui suit présente sommairement les augmentations que l'OPIC apportera à ses frais pour les services les plus courants :

BREVETS	2023	2024
Dépôt d'une demande	421,02 \$	555,00 \$
Requête d'examen	816,00 \$	1110,00 \$
Taxe finale	306,00 \$	416,00 \$
Taxes pour le maintien en état : Pour les dates des 2 ^e au 4 ^e anniversaires		
Pour les dates des 5 ^e au 9 ^e anniversaires	100,00 \$	\$210,51 \$263,14 \$473,65 \$
Pour les dates des 10 ^e au 14 ^e anniversaires		\$125,00 \$277,00 \$347,00 \$624,00 \$
Pour les dates des 15 ^e au 19 ^e anniversaires		
DESSINS INDUSTRIELS		

Dépôt d'une demande d'enregistrement	430,30 \$	567,00 \$
Renouvellement	376,50 \$	496,00 \$
DROITS D'AUTEUR		
Dépôt d'une demande d'enregistrement	50,00 \$	63,00 \$
MARQUES DE COMMERCE		
Dépôt d'une demande d'enregistrement+ chacune des autres classes de produits ou services	347,35 \$105,26 \$	458,00 \$139,00 \$
Renouvellement+ chacune des autres classes de produits ou services	421,02 \$131,58 \$	555,00 \$173,00 \$
Droit pour l'enregistrement	210,51 \$	277,00 \$

Compte tenu de l'augmentation prochaine des frais exigibles, les titulaires de propriété intellectuelle peuvent souhaiter entreprendre certaines actions nécessitant le paiement de frais avant le 1^{er} janvier 2024 afin de profiter des montants actuels et d'éviter les augmentations à venir.

Veillez communiquer avec un membre de notre [groupe spécialisé en propriété intellectuelle](#) si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements ou si vous avez des questions sur la manière dont ces augmentations toucheront votre propriété intellectuelle ou celle de vos clients au Canada.